



Budget et rentrée 2023 : des économies sur le dos des élèves et des personnels

Le ministère vient de présenter ce mardi 14 décembre la proposition de répartition 2023 des moyens de l'enseignement scolaire. Cette répartition concerne l'ensemble des personnels, les répartitions académiques de postes ou les « priorités » ministérielles.

La CGT Éduc'action reconnaît que c'est audacieux de la part du ministère de présenter un tel budget qui fait la part belle aux nombreuses suppressions de postes d'enseignement (-1117 dans le 1^{er} degré et -481 dans le 2nd degré) alors que les conditions d'encadrement des élèves depuis la rentrée sont extrêmement mauvaises et qu'elles se sont à nouveau dégradées ces dernières semaines avec les différentes vagues épidémiques.

Alors que la situation est déjà très compliquée dans les écoles et les établissements scolaires (classes surchargées, manque de personnels, recours accru aux personnels précaires, burn-out dans certains services...), le nouveau ministre ne rompt pas le rythme instauré par son prédécesseur. Ce budget et les choix politiques faits vont de nouveau dégrader les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels et ainsi accélérer le démantèlement du Service public d'éducation.

Pour la CGT Éduc'action, la baisse démographique (à nouveau signalée par des études de la DEPP cette semaine) ne doit pas être l'occasion pour le ministère de supprimer à nouveau des postes. Elle doit être au contraire l'occasion d'améliorer considérablement les conditions d'enseignement en améliorant les taux d'encadrement et en reconstituant un volant de postes de remplacement conséquents pour assurer les continuités de service. Une nouvelle fois cette année, nous dénonçons le tour de passe-passe du ministère concernant les personnels stagiaires afin de minorer les suppressions de postes. Nous continuons de dénoncer le passage à plein temps de certain-es stagiaires avec des répercussions tant sur le plan professionnel que personnel. Cette entrée dans le métier s'avère désastreuse conduisant, malheureusement, certains ou certaines à la démission.

Quant aux moyens concernant les personnels administratifs, rien de neuf non plus malheureusement. Aucune création nette de postes et un simple jeu de bonneteau entre académies et services centraux... Comme si les services n'étaient pas assez pressurisés... Alors que les 300 postes de CPE créés en 2022 ne suffisent pas améliorer la situation dans les établissements, le ministère réussit l'exploit de n'en proposer que 100 cette année. Et rien pour accompagner durablement les élèves (infirmier·ères ou assistant·es sociaux·ales) qui ont des besoins accrus avec l'accélération de la crise sociale. Preuve que les choix budgétaires priment sur les besoins du terrain. Inacceptable.

La CGT Éduc'action note cependant la volonté du ministère de soutenir la Guyane et Mayotte. Alors qu'un véritable plan Marshall est nécessaire pour aider ces territoires, on ne nous propose qu'une rustine... Inconséquent.

Dans ces conditions, notre organisation syndicale n'a pas d'autre choix que de condamner ce budget et les choix réalisés par le gouvernement et le ministère. Ces propositions sont la preuve du déni de leur part vis-à-vis de la réalité vécue par les personnels et les usager·ères. Pire, puisqu'ils sont assumés, ces choix portent la marque du mépris alors que les personnels font tant d'efforts pour faire tourner la machine (crise sanitaire, crise climatique, énergétique et économique).

Au final, le ministère comme le gouvernement n'ont tiré aucun enseignement des dernières années. Ils n'ont pas non plus entendu les revendications et le sens du vote des personnels lors des dernières élections professionnelles. Aucune création de poste ni titularisation des contractuel·es, aucune création de statut pour des personnels indispensables (AESH ou AED...). Pire, ils pénalisent certaines académies déjà en grandes difficultés. En conséquence, la CGT Éduc'action continue d'exiger un plan d'urgence et appelle les personnels à se mobiliser rapidement pour gagner la bataille des moyens, des salaires et des retraites.

Montreuil, le 13 décembre 2022

COMMUNIQUÉ